

Conseil de l'Europe

Le 14 octobre 2016, La Poste émet un timbre de service pour affranchir les courriers au départ du Conseil de l'Europe.



Visuel d'après maquette disponible sur demande

L'identité visuelle de la Charte sociale européenne qui illustre le timbre a été créée par le dessinateur italien Luca Rimini. Elle représente trois visages qui s'unissent pour former une main, symbole d'unité, de solidarité et de coopération. La main peut aussi apparaître comme un moyen de protection et de contrôle.

Un peu d'histoire

« Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent ».

Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres

La Charte sociale du Conseil de l'Europe garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux. Elle est le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme, qui se réfère aux droits civils et politiques. Elle garantit un large éventail de droits de l'homme de tous les jours liés à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux services sociaux.

La Charte met l'accent sur la protection des personnes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et les migrants. Elle exige que la jouissance de ces droits le soit de manière non discriminatoire. Le Comité européen des Droits sociaux s'assure du respect de droits sociaux fondamentaux que les États parties à la Charte s'efforcent de mettre en œuvre. Aucun autre instrument juridique au niveau paneuropéen ne fournit une protection aussi étendue et complète des droits sociaux que celle prévue par la Charte, qui sert aussi de point de référence pour le droit de l'Union européenne.

La Charte est dès lors considérée comme la Constitution sociale de l'Europe et représente une composante essentielle de l'architecture des droits de l'homme sur le continent. *Source : Conseil de l'Europe*

Les infos techniques

Auteur : Luca RIMINI

Mise en page : Claire PELOSATO

Impression : Héliogravure

Format du timbre : 26 mm x 40 mm

Tirage : 400 000 exemplaires

Valeur faciale : 1,00

Mentions obligatoires : ©CONSEIL DE L'EUROPE

Les infos pratiques

Le timbre sera vendu en **avant-première le 2016** à :

• **Strasbourg (67)**

Conseil de l'Europe, de 10 h à 16 h, avenue de L'Europe, 67000 Strasbourg

• **PARIS (75)**

Le Carré d'Encre, de 10 h à 18 h, 13 bis rue des Mathurins, 75009 Paris.

A partir du 16 octobre 2016, il sera vendu dans certains bureaux de poste sur le site Internet www.laposte.fr/boutique, au Carré d'Encre, par abonnement ou par correspondance à Phil@poste Service Clients Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09

PHIL@POSTE / PRESSE

Maryline GUILLET

☎ : 01 41 87 42 33

ou 06 32 77 39 65

maryline.guilet@laposte.fr

www.laposte.fr/toutsurletimbre

Toute l'actualité du timbre



[@toutsurletimbre](https://twitter.com/toutsurletimbre)



[toutsurletimbre](https://www.facebook.com/toutsurletimbre)